Mairie de Talence

STATIONNEMENT PAYANT

MODE D'EMPLOI

1. Si, nécessaire, je réactive l'écran de l'horodateur en appuyant sur la touche du clavier
2. Je saisis ma plaque d'immatriculation

puis je valide
3. J'appuie sur si je veux utiliser mes 60 minutes de gratuité quotidienne et je passe à l'étape 7 **OU** J'appuie sur 1 pour plus de temps
4. J'insère ma carte de paiement
5. Je choisis ma durée de stationnement puis je valide
6. Je compose mon code de carte bleue sur le clavier du bas
7. C'est tout ! Inutile de revenir à mon véhicule pour apposer le ticket qui m'est délivré

CHAQUE JOUR UNE HEURE DE GRATUITÉ

En savoir + : 05 56 84 36 91 **http://stationnement.talence.fr**

STATIONNEMENT PAYANT

http://stationnement.talence.fr

EN RÉSUMÉ

- Le stationnement est payant de 9h à 19h, du lundi au samedi.
- Le stationnement rotatif est gratuit du 14 juillet au 15 août.
- Une fois par jour, le stationnement est gratuit pour les véhicules stationnant une heure ou moins.
- Les zones concernées par le stationnement payant (alterné par quinzaine ou unilatéral) sont identifiées par un marquage au sol ou des panneaux de signalisation.

STATIONNEMENT ROTATIF

De 0 à 15 mn : 0,50 €

De 15 à 30 mn : 1 €

De 30 à 45 mn : 1,50 €

JE PAIE POUR LA DURÉE CHOISIE

Puis 0,25 € par tranche de 15 minutes supplémentaires, dans la limite de 4 heures soit 4,75 € maximum.

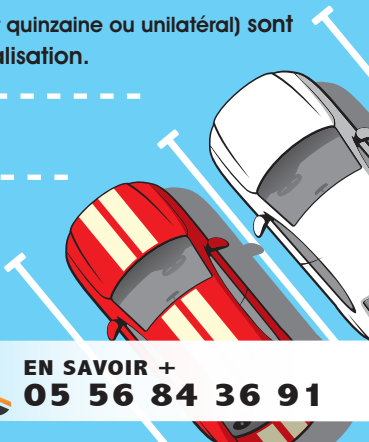

EN SAVOIR +
05 56 84 36 91

Conception : Mairie de Talence / Imprimé sur papier PEFC 10-31-2167 / Sobal imprimeur / Ne pas jeter sur la voie publique